



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0274

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Zone Aménagement Concerté (ZAC) de la Fraternité - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0274**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Zone Aménagement Concerté (ZAC) de la Fraternité - Bilan de clôture de l'opération - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Suppression de la ZAC**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 7 juillet 2003, la Communauté urbaine de Lyon décidait de la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fraternité à Décines Charpieu. Une convention publique d'aménagement (CPA) était conclue entre la Communauté urbaine et la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), le 28 juillet 2004, pour la réalisation des équipements publics de l'opération jusqu'au 28 juillet 2012.

Par délibération du 25 juin 2012, lors de l'examen des comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) 2011, il a été décidé de mettre en place un protocole de liquidation pour une durée de 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2014.

L'opération de la Fraternité, d'une superficie de 4,5 hectares, au cœur de la Commune de Décines Charpieu, a été développée pour permettre la mise en œuvre d'une nouvelle centralité en lien avec l'arrivée de la ligne de tramway Léa Leslys (T3).

Les objectifs de l'opération étaient de :

- renforcer les capacités d'accueil des habitants par la création de 390 logements, dans un objectif de mixité sociale,
- favoriser une attractivité commerciale en centre-ville par le transfert d'une moyenne surface alimentaire et la création de rez-de-chaussée commerciaux.

Le programme des équipements publics (PEP) à la charge de l'aménageur comprenait les équipements suivants :

- les voiries et réseaux des ilots de l'opération : rue Aimé Césaire, le mail Lucie Aubrac, en lien avec le projet de transports en commun (ligne tramway T3),
- les espaces publics de l'opération : le square Marghossian et un arboretum au droit de la rue Jean Jaurès,
- deux parcs de stationnement sur la rue de la Fraternité et l'avenue Jean Jaurès,
- la requalification de la rue de la Fraternité.

L'intégralité du PEP à la charge de l'aménageur a été réalisée conformément au dossier de réalisation.

Cette ZAC est aujourd'hui achevée. Elle a permis de développer 29 500 mètres carrés de surface de plancher dont 22 000 mètres carrés de logements et services et de 7 500 mètres carrés de locaux d'activités et de commerces.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme et compte tenu de l'achèvement du PEP, de la remise des ouvrages aux services gestionnaires et de l'achèvement de la rétrocession foncière, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération.

Dépenses (en € TTC)		Recettes (en € TTC)	
Etudes	275 897,68	Cessions foncières	7 548 275,45
Acquisitions	14 141 012,96	Participation d'équilibre Grand Lyon	18 333 000,00
Travaux	7 047 658,29	Produits divers	61 508,32
Frais généraux	743 232,48	Total	25 942 783,77
Frais financiers	2 669 679,21		
Rémunération aménageur	1 064 760,88		
TVA récupérable	194,94		
<i>Solde à reverser</i>	<i>347,33</i>		
Total	25 942 783,77		

Le bilan de clôture fait ressortir un montant de 25 942 436,44 € en dépenses et de 25 942 783,77 € en recettes, soit un solde excédentaire de 347,33 € qui est reversé à la Métropole de Lyon.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder à la suppression de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Fraternité à Décines Charpieu.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission d'aménageur pour cette opération.

3° - Autorise monsieur le Président à encaisser le solde de l'opération.

4° - Prononce la suppression de ladite ZAC.

5° - La recette correspondante, soit 347,33 €, sera encaissée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 74788 - fonction 515 - opération n° 0P06O0374.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.